27802
Case Fre 23880

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

RAPPORT

FAIT

PAR PONS (de Verdun),

AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE (1),

Sur le projet de monument aux victoires nationales, du citoyen Poyet.

Séance du 16 messidor an 6.

CITOYENS COLLÈGUES,

LES heureuses nouvelles qui vous sont parvenues ces jours-ci appellent naturellement à l'ordre du jour un projet

(1) La commission étoit composée des représentans *Grelier*, *Laloi* & *Pons* (de Verdun).

THE NEWBERRY LIBRARY

de réſolution que j'étois chargé de vous préſenter depuis quelque temps.

Son objet eſt de conſacrer par un monument les victoires nationales.

La commiſſion dont je ſuis l'organe a penſé que, pour vous le propoſer, elle ne pouvoit choiſir un inſtant mieux marqué que celui où nos intrépides défenſeurs cueillent de nouveaux lauriers, où, ſous les ordres du général qui a fait pacte avec la victoire, ils viennent de préluder, comme en paſſant, par une conquête importante, à des opérations plus importantes encore, dont le ſecret ſi bien gardé eſt du plus heureux augure.

Mais ſans parler de ce que feront bientôt nos braves armées, peut-on, citoyens collègues, ſans un ſentiment profond d'admiration & de reconnoiſſance, ſonger à tout ce qu'elles ont fait, à ce qu'elles ont été, à ce qu'elles ſont.

Quoi de plus beau, de plus touchant, de plus digne d'être imité que l'union qui y règne, & que n'ont pu altérer ni les factions, ni les intrigues, ni les cabales, ni les ambitions particulières, ni l'or corrupteur de l'étranger! Vous ne les avez pas vues recevoir & mettre en circulation, avec une fureur ſtupide, des mots & des dénominations de parti qui ont produit tant de maux dans l'intérieur. Elles n'ont jamais fait d'autre diſtinction que celle de royaliſte & de républicain; & celle-là, toujours claire, toujours préciſe, toujours vraie, ne les a point induites en erreur. Elles ne connoiſſent point d'autres ennemis que les premiers, d'autres amis que les ſeconds. Dans les camps on ne prend pas les prétextes pour des cauſes, les maſques pour des viſages, les chimères pour des réalités; les fauſſes alarmes n'y font pas diverſion aux vraies. Les mains & le cœur purs, on y eſt ſans reproche, ſans crainte, & ſurtout ſans terreur panique. Avec le ſimple bon ſens, on y compare les faits, & l'on juge. On ne s'y trompe point ſur les événemens, les hommes & les choſes; on y ſubordonne

toutes les passions à celle de la gloire, toutes les affections à celle de la patrie, toutes les haines & les vengeances particulières à celle qu'on voue & qu'on réserve aux seuls ennemis du peuple. Là, point d'exagération en plus ou en moins, point de machiavélisme, point de faux système, point d'arrière-pensée; un ton de couleurs fortement prononcé y écrase toutes les nuances. Cherchez-vous l'unité & l'indivisibilité d'opinions, de sentimens, d'intentions & de but; c'est aussi là que vous la trouverez.

Volonté générale, liberté, égalité, république, constitution, attachement au gouvernement républicain, union, force: pesez ces mots & les idées qu'ils font naître, & vous aurez le code, le dictionnaire, le secret, la politique de nos armées.

Voilà comme elles ont tant de fois déjoué les trahisons de quelques chefs, & les trames de nos ennemis communs; voilà comment elles ont soutenu l'action du républicanisme, rendu toute réaction contraire impossible, mérité de servir d'exemple au dedans, & obtenu tant de triomphes au dehors.

Lisez les tableaux des campagnes des Français, & vous serez tout fiers de l'être, & vous n'envierez rien à aucun peuple, & vous vous écrierez avec enthousiasme: Oui, il est juste; oui, il faut que tant de civisme, de vertu & de gloire soit consacré par des monumens.

Plus d'une fois, à cette tribune, différens orateurs se sont plaints de ce qu'il n'en existoit pas encore au sein de la France république; ils vous ont prouvé la nécessité & l'importance d'une création en ce genre; ils vous ont fait sentir qu'il étoit temps d'effacer ceux de la royauté & du fanatisme, de seconder l'élan naturel des arts vers tout ce qui est vraiment beau, vraiment grand, & de leur faire enfanter des prodiges dignes de retracer ceux de nos guerriers.

C'est par les monumens que l'esprit public prend & conserve sa vigueur, c'est par eux que les belles actions, que les belles époques demeurent présentes; ils fixent la

mémoire fugitive, inſtruiſent mieux l'enfance que les livres, enflamment la jeuneſſe, raniment la vieilleſſe, & lient en quelque ſorte le preſent, le paſſé & l'avenir.

Plus d'une fois, citoyens collègues, je vous ai vus, convaincus de ces vérités, tout près de céder aux conſéquences qu'elles entraînent; mais vous ſentiez tout-à-coup que les deniers du tréſor public avoient une deſtination excluſive plus directe & plus preſſante : aujourd'hui ſur-tout, vous voulez que vos reſſources ſoient toutes employées contre le perfide gouvernement anglais, parce qu'à l'idée de ſon anéantiſſement, de ſa mort, ſe joint celle de la réſurrection d'un grand peuple, de la paix générale, & vous dites : Encore quelque temps.

Honneur à l'artiſte républicain qui devance le terme de vos vœux & de vos eſpérances, qui lève l'obſtacle que s'impoſoit votre ſageſſe, à qui ſon patriotiſme & ſes talens ont inſpiré des moyens indépendans des reſſources que vous ne voulez pas affoiblir, pour entreprendre durant la guerre ce que vous regrettiez de ne pouvoir ordonner qu'à la paix.

Dans le courant de nivôſe dernier, le citoyen Poyet vous a préſenté un projet de monument conſacré aux victoires nationales, & ne vous a demandé, pour l'exécuter, que la conceſſion trentenaire du terre-plein du Pont-Neuf.

Voici ce qu'il vous diſoit dans une pétition que je crois devoir remettre ſous vos yeux.

« J'ai voué un monument aux victoires.

» C'eſt une colonne coloſſale que je tâcherai de rendre » digne de la grande nation.

» J'en dois l'idée au génie de la liberté, & je viens, au » ſein de la repréſentation nationale, en faire hommage au » peuple Français.

» C'eſt à la République qu'il appartient de conſacrer des » monumens capables de lui attirer la vénération du monde » entier.

» Puiſſe ce tribut patriotique être agréable aux légiſla-
» teurs français ; leur approbation ſera pour moi la plus
» douce récompenſe.

» Dites un mot, repréſentans du peuple, & cette co-
» lonne ſort à l'inſtant du ſein des eaux ; elle va s'élever
» fièrement à deux cent cinquante-cinq pieds au deſſus des
» ruines de la ſtatue d'un roi.

» Généreux, mais économes, votre ſageſſe vous eût dicté
» de juſtes obſervations, je les ai prévues.

» Tranquilliſez-vous, citoyens repréſentans, ſon élévation
» ne coûtera rien au tréſor public. J'ai ſu concilier l'état de
» nos finances avec ce que la patrie devoit à la gloire na-
» tionale.

» Je ne demande rien au tréſor pour l'exécution, & je
» puis vous garantir que ce monument, après avoir ſuffi à
» payer ſa dépenſe, viendra bientôt augmenter nos richeſſes
» nationales & groſſir par ſon produit les revenus publics.

» Son exiſtence étonnera l'Europe, & forcera l'admira-
» tion de la poſtérité.

» Je m'arrête là, repréſentans du peuple. J'abuſerois de
» vos momens précieux. Je réſerve les détails d'exécution
» au gouvernement, auquel votre juſtice me renverra, &
» une commiſſion pourra vous, rendre compte de ce projet,
» dont je joins ici la deſcription. »

Deſcription de la colonne à ériger aux victoires nationales.

Sur le terre-plein du Pont-neuf, à l'endroit où étoit la ſtatue d'Henri IV, ſeroit élevée une colonne en pierre, dans la même proportion que celles du temple de Minerve à Athènes : elle auroit ſoixante-dix mètres (deux cents ſeize pieds) de hauteur ſur quatorze mètres (quarante trois pieds) de diamètre ; le tout ſurmonté d'un trépied, dont le ſommet ſeroit à quatre-vingt-trois mètres (deux cent cinquante-cinq pieds) d'élévation. Son chapiteau ſeroit cou-

ronné par les ſtatues coloſſales de quatre généraux morts au champ d'honneur.

Cette colonne ſeroit diviſée dans ſa hauteur en vingt-quatre étages. Au centre, ſeroit un eſcalier à doubles rampes, l'une pour monter, & l'autre pour deſcendre. Sa baſe ſeroit compoſée d'une colonnade circulaire formant le temple de la Victoire, dont les colonnes porteroient les noms des différentes armées de la République, en attendant qu'il puiſſe leur être érigé des trophées, ainſi qu'il ſera dit ci-après.

Le dernier étage de la colonne pourroit être deſtiné à des expériences aſtronomiques & phyſiques ſur la température de l'air dans cette région.

Le corps-de-garde en forme de tente, ſur un des côtés du terre-plein, ſeroit répété pour la ſymmétrie; le reſte du terrein ſeroit arrangé en jardin, en réſervant toujours la place des canons.

Ce monument unique, & par ſa forme & par ſes dimenſions, placé à la jonction des deux bras de la Seine, d'où la vue s'étend à pluſieurs myriamètres ſans interruption; ce monument ſeroit digne en tout de la nation françaiſe. Dans les jours de fêtes publiques il pourroit être illuminé en un inſtant par la facilité des différens étages, & le trépied ſerviroit de phare. Cette immenſe colonne de feu apperçue à de grandes diſtances, & dont l'éclat ſe répéteroit encore dans la rivière, offriroit à l'œil un ſpectacle unique & raviſſant.

Cette colonne pourroit encore être employée très-utilement & avec beaucoup d'économie pour le tréſor public, dans les circonſtances où les pompes Notre-Dame & de la Samaritaine ſeroient entraînées par une débâcle, la conſtruction de ces machines étant en bois & dans un état de vétuſté alarmant. Les tuyaux de ces pompes pourroient être diſpoſés dans le vuide du noyau de l'eſcalier, avec toute la commodité & la ſolidité poſſibles; & au moyen d'une cuvette de diſtribution, placée à la hauteur convenable, les habitans de Paris

ne ſeroient pas expoſés à être privés d'eau. Une reſſource de cette importance ajoute encore à l'intérêt que doit inſpirer un des plus beaux ornemens de cette cité.

Par la ſuite des temps, & lorſque l'état des finances permettroit au gouvernement de déployer la munificence nationale envers les artiſtes, la ſituation de ce monument lui offriroit une occaſion bien favorable.

Le Pont-neuf, un des plus beaux qui exiſtent en France, eſt ſuſceptible, tant par ſa poſition au centre de la ville que par le caractère de ſa belle architecture, de devenir le plus beau pont triomphal dont il ſoit fait mention dans toute l'antiquité. Que l'on ſe figure en effet, à la place de ces boutiques de mauvais goût, des piedeſtaux d'une belle proportion, portant des trophées de bronze ou de marbre, dans le genre de ceux du Capitole a Rome, & conſacrés à chacune des ſeize armées de la République. Ici, l'armée du Nord, malgré la nature & les ſaiſons, conquiert la Hollande au milieu des frimats, & la rend à la liberté, tandis que celle de l'intérieur comprime & briſe les poignards du royaliſme, & que celle de l'Oueſt étouffe les brandons de la guerre civile.

Mais quel ciſeau ſe chargeroit d'offrir à la poſtérité les exploits de l'armée d'Italie?

Les Alpes franchies avec la rapidité de l'éclair; la ſuperbe Mantoue ſe confiant dans la puiſſance de ſes murailles & de ſes eaux, réduite à capituler malgré les cinq armées de ſon ancien prince; Turin, Naples, Rome & Vienne prévenant leur chûte par une paix qui leur conſerve encore un moment d'exiſtence, & des républiques élevées ſur les ruines du fanatiſme & de la tyrannie.....

Voilà les tableaux que préſentent à la vénération publique les immortelles actions de nos héros.

Il ſeroit donc intéreſſant, même ſous ce ſeul rapport, que le gouvernement accueillît les artiſtes dont les projets tendroient à embellir la République à la décharge du tréſor, ſoit en conſtruiſant des canaux, des ponts & des monumens de tout genre; il en réſulteroit encore cet avantage d'occu-

per une grande quantité de bras que les circonſtances de la révolution ont privés de travail.

A l'égard de la conſtruction du monument propoſé par le citoyen Poyet, elle a été combinée pour avoir la plus grande ſolidité ; d'ailleurs elle pourroit être ſurveillée par des hommes de l'art prépoſés par le gouvernement, & à cet effet il ne demande pour l'effectuer que la conceſſion, pendant l'eſpace de trente années, du terrein ſur lequel il ſeroit conſtruit, après lequel temps ce terrein & le monument deviendroient propriété nationale.

POYET.

Il étoit impoſſible que le Conſeil ne fût pas frappé de la beauté, de l'utilité réelle d'un pareil monument, & des conditions modeſtes miſes à ſon exécution.

Vous avez, le 16 nivoſe, arrêté un meſſage au Directoire, pour qu'il fît examiner le projet & les plans du citoyen Poyet, & vous en rendît compte.

L'examen a eu lieu ; le Directoire vous en a fait parvenir le réſultat conſigné dans deux rapports & deux avis, l'un, du Conſeil des bâtimens civils, l'autre, de l'aſſemblée des ponts & chauſſées.

Votre commiſſion, qui les a lus attentivement, s'eſt convaincue qu'ils ſont tels que vous vous plaiſiez à les attendre. Ce ne ſont point de ſimples rapports de forme & d'uſage, où perce, dès les premières lignes, le défaut d'intérêt, & l'ennui, inſéparables de l'examen d'une production foible ou ordinaire ; ce ſont des mémoires intéreſſans, où des juges témoignent le plaiſir de l'être ; où des artiſtes paient à un artiſte, par des éloges ſentis & motivés, le tribut d'eſtime que ſa conception lui mérite. Aux détails d'exécution dans leſquels les examinateurs ſont entrés, on reconnoît des cenſeurs éclairés adreſſant de juſtes & fines obſervations au talent docile, qui les mettra à profit ; on reconnoît des hommes jaloux des progrès de l'art, flattés de participer en quelque ſorte à la perfection d'un plan dont ils apprécient d'avance

le grand & bel effet ; enfin ils reconnoiſſent que le projet du citoyen Poyet eſt digne d'être adopté.

D'après cela, votre commiſſion a penſé que vous vous empreſſeriez d'accorder au citoyen Poyet ce qu'il vous demande, & de hâter l'exécution d'un monument fait pour honorer l'artiſte qui l'a conçu, nos défenſeurs, auxquels il eſt dû, les légiſlateurs qui l'auront accueilli, un monument qui donnera un nouvel éclat à la commune centrale, qui fut le berceau de la révolution.

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conſeil des Cinq Cents, après avoir entendu le rapport d'une commiſſion ſpéciale ſur un meſſage du Directoire exécutif, du 3 germinal dernier, en réponſe à celui qui lui avoit été adreſſé par le Conſeil des Cinq-Cents, le 24 nivôſe précédent, relativement à un projet de monument aux victoires nationales, propoſé par le citoyen Poyet,

Conſidérant qu'il eſt du devoir des légiſlateurs de donner les plus prompts encouragemens aux artiſtes dont les travaux ont pour but de vivifier l'eſprit public par des monumens républicains,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conſeil, après avoir déclaré l'urgence, prend la réſolution ſuivante.

ARTICLE PREMIER.

Le terre-plein du Pont-Neuf eſt concédé pour trente années au citoyen Poyet, à la charge par lui d'y élever à ſes frais, ſuivant ſes offres & les plans joints à ſa pétition, tels qu'ils ont été diſcutés & arrêtés dans les deux rapports du conſeil des bâtimens civils, & de l'aſſemblée des ponts & chauſſées, des 23 nivôſe & 11 pluviôſe dernier, & ſous la ſurveillance du Directoire exécutif, un

monument aux victoires nationales ; qui retournera, ainſi que le ſol, à la République, à l'expiration de trente années.

II.

La préſente réſolution ſera portée au Conſeil des Anciens par un meſſager d'état.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Meſſidor an 6.

476